

**Etats financiers intermédiaires
de la période de six mois prenant fin le 30 juin 2015**

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

*Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.*

Herengracht 537
1017 BV Amsterdam
Pays-Bas
Société immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33215278

SOMMAIRE

Rapport de la Gérance	3
------------------------------	---

Etats financiers de la période de six mois prenant fin le 30 juin 2015

• Bilan	5
• Compte de résultat	6
• Tableau des flux de trésorerie	7
• Capitaux propres	8
• Notes annexes aux états financiers	9

Informations complémentaires

• Dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat de l'exercice	20
• Evénements postérieurs à la date de clôture	20
• Rapport d'examen limité	21

RAPPORT DE LA GERANCE

Présentation et activité principale de la Société

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société ») est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989.

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, la conclusion de tout contrat négocié de gré à gré concourant à cet objet et l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toute nature pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

Comité d'audit

La Société est éligible au statut d'entreprise d'intérêt public en vertu de la législation néerlandaise et européenne. Se prévalant de l'exemption prévue pour les groupes, la Société n'a pas constitué de comité d'audit. Elle appartient au Groupe BNP Paribas dont le comité d'audit obéit aux règles internationales en matière de gouvernance d'entreprise.

Résultat opérationnel

Le bénéfice net de la période s'établit à 10 233 euros (contre un bénéfice de 14 804 euros pour la période de six mois prenant fin le 30 juin 2014).

Liquidités et capitaux propres

Aucun changement significatif n'est survenu dans les ressources en liquidités. Les capitaux propres ont augmenté avec le résultat de la période. Les ressources en liquidités et les fonds propres sont considérés comme suffisants compte tenu de l'objet social et des activités de la Société.

Gestion des risques financiers

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux d'intérêt, de change, de marchandises et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et du fait que le Groupe BNP Paribas est un établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables. Les dettes senior à long terme de BNP Paribas sont notées (A+) par Standard & Poor's et (A1) par Moody's.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Perspectives

Au second semestre 2015, les activités de la Société devraient se maintenir au même niveau qu'au premier semestre.

Déclaration

Nous déclarons qu'à notre connaissance :

1. Les états financiers intermédiaires de la période de six mois prenant fin le 30 juin 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et
2. Les états financiers intermédiaires de la période de six mois prenant fin le 30 juin 2015 donnent une image fidèle de la situation de la Société à la date de clôture, de son évolution au cours de la période et de tous les risques significatifs auxquels elle est exposée.

Amsterdam, le 27 août 2015

Le Gérant,

Signé par

BNP Paribas Trust B.V.

BILAN AU 30 JUIN 2015

(Avant affectation du résultat net de l'exercice)

	Notes	<u>30.06.2015</u> EUR	<u>31.12.2014</u> EUR
ACTIFS			
Immobilisations financières			
Contrats négociés de gré à gré	1	31 616 708 278	48 545 871 603
Actifs courants			
Contrats négociés de gré à gré	1	19 566 862 093	16 257 556 445
Créances fiscales		29 814	13 342
Créances Groupe		1 056 215	739 622
Liquidités		85 827	652 453
		<u>19 568 033 949</u>	<u>16 258 961 862</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>51 184 742 227</u>	<u>64 804 833 465</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social émis et versé	2	45 379	45 379
Résultats accumulés non distribués		399 827	370 784
Résultat net de la période		10 233	29 043
		<u>455 439</u>	<u>445 206</u>
Passifs non courants			
Titres émis	3	31 616 708 278	48 545 871 603
Passifs courants			
Titres émis	3	19 566 862 093	16 257 556 445
Autres dettes – hors Groupe		436 659	725 737
– Groupe		279 758	234 474
		<u>19 567 578 510</u>	<u>16 258 516 656</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>51 184 742 227</u>	<u>64 804 833 465</u>

**COMPTE DE RESULTAT DE LA PERIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE
30 JUIN 2015**

		Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015	Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
	Notes	EUR	EUR
Résultat net sur instruments financiers	4	0	0
Produits de commissions et autres produits	5	158 063	218 961
Produits opérationnels		<u>158 063</u>	<u>218 961</u>
Charges opérationnelles			
Frais généraux et administratifs		<u>(143 694)</u>	<u>(199 055)</u>
Résultat opérationnel		14 369	19 906
Produits financiers		112	60
Frais bancaires et charges assimilées		<u>(1 688)</u>	<u>(1 497)</u>
Résultat avant impôts		12 793	18 469
Impôts sur le résultat	6	(2 560)	(3 665)
Résultat après impôts		<u><u>10 233</u></u>	<u><u>14 804</u></u>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2015

	Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015	Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
	EUR	EUR
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		
Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré	0	0
Remboursements de frais d'émission reçus	3 361 221	4 261 007
Remboursements de frais généraux reçus	269 562	272 174
Frais d'émission payés	(4 059 951)	(4 075 705)
Frais généraux payés	(213 504)	(182 061)
Impôts reçus	76 046	60 556
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	<u>(566 626)</u>	<u>335 971</u>
Flux de trésorerie nets des activités de financement	0	0
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	0	0
Augmentation / (diminution) des liquidités	<u><u>(566 626)</u></u>	<u><u>335 971</u></u>
Variations des liquidités		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	652 453	28 948
Augmentation / (diminution) des liquidités	<u>(566 626)</u>	<u>335 971</u>
Liquidités	<u><u>85 827</u></u>	<u><u>364 919</u></u>

Nous vous renvoyons à la page 11 pour les principes d'établissement du tableau des flux de trésorerie.

CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2015

	<u>30.06.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital social émis et versé	45 379	45 379
Résultats accumulés non distribués	399 827	370 784
Résultat net de la période	10 233	29 043
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u><u>455 439</u></u>	<u><u>445 206</u></u>

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

GENERALITES

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société »), dont le siège social est sis à Amsterdam, est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989 sous la forme d'une *private limited liability company* (SARL).

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, la conclusion de tout contrat négocié de gré à gré concourant à cet objet et l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toute nature pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

La totalité des actions en circulation de la Société est détenue par BNP Paribas S.A., Paris, France, société qui consolide les données de la Société. Les états financiers de BNP Paribas S.A. sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas.com.

RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et à la Directive néerlandaise 394 sur les Rapports annuels, concernant les rapports intermédiaires. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros, monnaie de présentation des états financiers.

Les principes comptables de la Société sont résumés ci-après. Sauf indication contraire, ils ont tous été appliqués dans le respect de la cohérence et de la permanence des méthodes tout au long de la période présentée et du précédent exercice.

Convention comptable

Les états financiers intermédiaires sont établis selon la convention du coût historique, hormis pour les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Continuité d'exploitation

Les états financiers intermédiaires ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation. La Société dispose d'un accord cadre de couverture avec les entités du Groupe BNP Paribas en vertu duquel tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels ou de swaps négociés de gré à gré. Par ailleurs, la Société a un accord avec les entités du Groupe BNP Paribas pour refacturer ses charges opérationnelles, avec une marge de 10 %.

Recours aux estimations et aux jugements

L'établissement des états financiers intermédiaires exige que la direction procède à des jugements et à des estimations et formule des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants comptabilisés d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base de continuité d'exploitation. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle ces révisions ont lieu et dans toute période à venir concernée.

Les informations concernant les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables ayant l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers intermédiaires sont incluses dans la Note 3.

Comptabilisation des produits et des charges

Le résultat net sur instruments financiers inclut des plus et moins-values, des résultats de change, des produits et charges financiers et des variations de juste valeur sur les titres émis et les contrats de gré à gré qui y sont attachés. Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments dérivés est donc nul et comptabilisé comme tel.

Les produits de commissions, les autres produits et les frais généraux et administratifs sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Les bénéfices sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés et les pertes dès qu'elles sont prévisibles.

Si des options sur titres sont exercées contre la Société, celle-ci remplit ses obligations en levant, au cas par cas, les options des contrats qui leur sont attachés, négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont simultanément repris dans le compte de résultat. Les titres émis non-exercés à l'échéance et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont repris sans aucune autre obligation future pour la Société.

Valorisation des actifs et des passifs - généralités

Sauf indication contraire, les actifs et passifs sont valorisés au coût amorti

Instruments financiers

Les instruments financiers incluent les créances et les dettes, les liquidités et les équivalents de trésorerie, les titres émis et les contrats négociés de gré à gré acquis.

Les actifs et passifs financiers sont inscrits au bilan de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers sont décomptabilisés lorsque ces dispositions contractuelles expirent ou sont transférées.

Les instruments financiers non dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments dérivés (titres émis et contrats négociés de gré à gré)

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et aux dates ultérieures. Les profits et pertes sont directement comptabilisés en résultat. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Pour davantage de détails concernant l'évaluation de la juste valeur, se reporter à la Note 3.

La juste valeur des contrats négociés de gré à gré est calculée de façon similaire à celle des titres émis qui leur sont attachés.

La Société n'applique pas de comptabilité de couverture.

Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro.

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies autres que l'euro, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les transactions en monnaies étrangères (autres que celles portant sur des instruments dérivés) réalisées au cours de la période présentée ont été incluses au cours de change en vigueur à la date de règlement.

Les primes sur les titres émis et le coût des contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont libellés dans des monnaies étrangères différentes. De plus, les contrats sous-jacents aux titres sont libellés dans des monnaies qui leur sont propres, souvent basées sur un panier de monnaies. L'impact net du risque de change est toutefois neutre dans la mesure où ce risque est totalement couvert. Le risque de change n'est pas précisé, les données n'étant pas immédiatement disponibles ni ne pouvant être obtenues sans frais excessifs.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat ont été calculés par application des taux de l'exercice au résultat de la période.

PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie a été établi selon la méthode directe et présente uniquement la trésorerie ; les intérêts versés sont comptabilisés au poste « Frais généraux payés ».

Des accords de compensation entre la Société et des entités du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Le résultat de cette procédure est reflété dans le tableau des flux de trésorerie au poste « Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré ».

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux d'intérêt, de change, de marchandises et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et du fait que le Groupe BNP Paribas est un

établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables. Les dettes senior à long terme de BNP Paribas sont notées (A+) par Standard & Poor's et (A1) par Moody's.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

La Société a conclu différents accords avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe relatifs à l'émission de titres, à la couverture des risques qui y sont liés et au remboursement de coûts. En tenant compte de la situation de la Société au sein du Groupe, ces accords ont été conclus dans des conditions de concurrence normale et sont destinés à limiter les risques de flux de trésorerie, de crédit et de marché.

NOTES ANNEXES AU BILAN

1. Contrats négociés de gré à gré

Des contrats négociés de gré à gré ayant les mêmes caractéristiques que les titres émis sont conclus avec des sociétés du Groupe BNP Paribas pour l'ensemble de ces titres, ce qui signifie que la quantité, le prix d'émission et d'exercice, la parité, l'échéance et le cours à l'exercice du sous-jacent sont identiques.

(Voir le récapitulatif des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés à la Note 3).

2. Capitaux propres

Capital social :

Le capital autorisé de la Société est de 225 000 euros (225 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), dont 45 379 actions émises et entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu dans le capital autorisé, émis ou versé au cours de la période présentée.

Résultats non distribués :

Les mouvements se présentent comme suit :

	EUR	EUR
	30.06.2015	31.12.2014
Solde à l'ouverture	370 784	344 035
Affectation du résultat de l'exercice précédent	29 043	26 749
Solde à la clôture	<u>399 827</u>	<u>370 784</u>

3. Titres émis

La Société établit des programmes d'émission de titres et émet des titres tels que des warrants, des obligations et des certificats susceptibles d'exercice dans les conditions prévues par ces programmes. Les entités du Groupe BNP Paribas se sont engagées à acheter les titres dans le

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

même temps. Elles les distribuent à des tiers et BNP Paribas S.A. se porte garant des programmes envers ceux-ci.

Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés se présentent comme suit :

Comparaison entre la valeur de marché et la valeur nominale :

30.06.2015	Juste valeur	Valeur nominale
	EUR	EUR
- A moins d'un an	19 566 862 093	19 041 919 066
- De un à cinq ans	20 211 863 882	20 431 811 943
- A plus de cinq ans	11 404 844 396	11 091 601 974
Total au 30 juin 2015	<u>51 183 570 371</u>	<u>50 565 332 983</u>

31.12.2014	Juste valeur	Valeur nominale
	EUR	EUR
- A moins d'un an	16 257 556 445	16 210 411 274
- De un à cinq ans	28 197 222 325	28 401 297 638
- A plus de cinq ans	20 348 649 278	18 767 166 253
Total au 31 décembre 2014	<u>64 803 428 048</u>	<u>63 378 875 165</u>

Décomposition (juste valeur) basée sur la méthode d'évaluation

30.06.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR
Warrants				
Actions sous-jacentes	0	2 338 176 458	2 524 793 892	4 862 970 350
Indices sous-jacents	0	1 182 222 419	492 049 471	1 674 271 890
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	21 766 592	990 892	22 757 484
Marchandises sous-jacentes	0	19 523 289	0	19 523 289
Fonds sous-jacents	0	27 550 568	1 608 859	29 159 427
Crédits sous-jacents	0	299 363	0	299 363
Taux d'intérêt sous-jacents	0	3 041 285	0	3 041 285
	<u>0</u>	<u>3 592 579 974</u>	<u>3 019 443 114</u>	<u>6 612 023 088</u>
Certificats				
Actions sous-jacentes	0	4 422 770 968	875 733 307	5 298 504 275
Indices sous-jacents	0	19 736 377 674	6 322 549 139	26 058 926 813
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	473 195 412	28 123 880	501 319 292
Marchandises sous-jacentes	0	686 390 426	119 295 681	805 686 107
Fonds sous-jacents	0	20 554 775	356 099 284	376 654 059
Crédits sous-jacents	0	7 612 989 741	0	7 612 989 741
Taux d'intérêt sous-jacents	0	352 124 537	0	352 124 537
	<u>0</u>	<u>33 304 403 533</u>	<u>7 701 801 291</u>	<u>41 006 204 824</u>

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

Bons à moyen terme				
Actions sous-jacentes	0	7 597 245	2 622 944	10 220 189
Indices sous-jacents	0	2 444 565 231	1 110 557 039	3 555 122 270
	<u>0</u>	<u>2 452 162 476</u>	<u>1 113 179 983</u>	<u>3 565 342 459</u>
Total au 30 juin 2015	<u>0</u>	<u>39 349 145 983</u>	<u>11 834 424 388</u>	<u>51 183 570 371</u>

30.12.2014	Niveau 1 EUR	Niveau 2 EUR	Niveau 3 EUR	Total EUR
Warrants				
Actions sous-jacentes	0	1 218 379 422	6 318 137 520	7 536 516 942
Indices sous-jacents	0	941 471 974	201 391 499	1 142 863 473
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	4 025 593	18 664 819	22 690 412
Marchandises sous-jacentes	0	29 622 114	47	29 622 161
Fonds sous-jacents	0	0	9 238 132	9 238 132
Crédits sous-jacents	0	503 193	0	503 193
Taux d'intérêt sous-jacents	0	3 106 647	0	3 106 647
	<u>0</u>	<u>2 197 108 943</u>	<u>6 547 432 017</u>	<u>8 744 540 960</u>
Certificats	0			
Actions sous-jacentes		8 675 852 835	2 142 102 145	10 817 954 980
Indices sous-jacents	0	29 216 133 947	8 934 896 929	38 151 030 876
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	328 608 634	378 709 528	707 318 162
Marchandises sous-jacentes	0	1 283 580 833	423 547 191	1 707 128 024
Fonds sous-jacents	0	70 240 640	645 378 569	715 619 209
Crédits sous-jacents	0	667 363 354	0	667 363 354
Taux d'intérêt sous-jacents	0	90 401 628	0	90 401 628
	<u>0</u>	<u>40 332 181 871</u>	<u>12 524 634 362</u>	<u>52 856 816 233</u>
Bons à moyen terme	0			
Actions sous-jacentes	0	29 295 544	748 313	30 043 857
Indices sous-jacents		2 359 041 510	812 985 488	3 172 026 998
	<u>0</u>	<u>2 388 337 054</u>	<u>813 733 801</u>	<u>3 202 070 855</u>
	0			
Total au 31 décembre 2014	<u>0</u>	<u>44 917 627 868</u>	<u>19 885 800 180</u>	<u>64 803 428 048</u>

Le Groupe BNP Paribas, y compris la Société, détermine la juste valeur des instruments financiers soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes soit à partir de techniques d'évaluation. Ces techniques sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles généralement admis (méthode d'actualisation des flux de trésorerie, modèle Black-Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données d'entrée observables et minimisent celle de données d'entrée non observables. Elles sont étalonnées pour refléter les conditions actuelles de marché ; des ajustements d'évaluation sont appliqués le cas échéant, lorsque certains facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte par les modèles ou leurs données d'entrée sous-jacentes, mais sont néanmoins pris en considération par les intervenants du marché lors de la détermination de la valeur de sortie.

L'unité d'évaluation correspond généralement à un actif financier ou un passif financier pris individuellement mais une évaluation sur la base d'un portefeuille est également possible, sous certaines conditions. En conséquence, le Groupe applique cette exception pour évaluer la juste valeur lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers, dont les risques de marché ou de crédit se compensent et sont pour l'essentiel les mêmes, est géré sur la base de son exposition nette, conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1: les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Parmi les caractéristiques d'un marché actif figurent l'existence d'une fréquence et d'un volume suffisants de transactions et la facilité d'obtention des prix.

Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée importantes sont des données de marché observables, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement étalonnées et les données d'entrée sont corroborées par des informations provenant de marchés actifs.

Niveau 3: les justes valeurs sont déterminées à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée importantes sont non observables ou ne peuvent être corroborées par des observations fondées sur le marché, en raison notamment de l'absence de liquidité de l'instrument et d'un risque de modèle significatif. Une donnée d'entrée non observable est un paramètre pour lequel il n'existe aucune donnée de marché disponible et qui est par conséquent obtenu à partir d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres intervenants du marché pour déterminer la juste valeur. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle est une question de jugement.

Le niveau de hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classé en totalité l'actif ou le passif doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour la juste valeur dans son intégralité. Toutes les estimations de juste valeur données sont liées aux conditions du marché en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière ; les valeurs futures peuvent être différentes.

A l'émission, les titres sont offerts au public ou font l'objet de placements privés et les titres ayant fait l'objet de placements privés sont quelquefois admis à la cote sur le marché secondaire. Les titres cotés le sont dans des bourses situées dans et en dehors de l'Union européenne. Les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés ne sont pas cotés. La majorité des titres émis ne sont pas négociés activement sur des marchés actifs.

Aucun intérêt couru ne figure au bilan dans la mesure où il fait partie intégrante de la valeur de marché des instruments dérivés qui y sont présentés. Le résultat net sur instruments dérivés est nul et présenté comme tel dans le compte de résultat (voir Note 4).

Conditions susceptibles d'influer sur les flux de trésorerie futurs

En règle générale, les titres et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont supposés être levés aux dates d'exercice prévues dans les dispositions définitives régissant les titres, au regard de leur juste valeur telle qu'elle a été déterminée. Dans ces deux hypothèses, une décomposition en fonction des échéances est présentée ci-dessus.

Des accords de compensation entre la Société et des entités du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Les conditions susceptibles d'influer sur les flux de trésorerie futurs n'auront, par conséquent, aucun impact sur les flux de trésorerie de la Société.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4. Résultat net sur instruments financiers

Le résultat net sur instruments dérivés inclut des plus et moins-values, des résultats de change, des produits et charges financiers et des variations de juste valeur des titres émis et des contrats de gré à gré qui leur sont attachés. Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments dérivés est donc nul et comptabilisé comme tel.

5. Produits de commissions et autres produits

Le poste « Autres produits » inclut la refacturation des frais généraux et administratifs de la Société majorés de 10 % en vertu de contrats en régie à durée indéterminée. Ces frais ont été ou seront facturés à des sociétés du Groupe BNP Paribas.

6. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat représentent la charge estimée de la période et s'élèvent à 2 560 euros. Les taux de l'exercice 2015 sont de 20 % et de 25 %. Le taux effectif de la période est de 20 %.

Frais d'émission et rémunérations

Les frais d'émission sont constitués des frais liés à l'émission de titres pour le compte de la Société et sont remboursés par les sociétés du Groupe BNP Paribas s'ils ont été facturés à la Société.

Le Gérant de la Société a facturé des frais de gestion d'un montant de 31 092 euros sur la période présentée (contre 59 405 euros sur la période de six mois prenant fin le 30 juin 2014).

Des honoraires d'audit d'un montant de 20 500 euros seront facturés par Mazars Paardekooper Hoffman Accountants N.V. (« Mazars ») à la Société au titre de l'exercice 2015 (contre 20 000 euros en 2014). Aucun montant supplémentaire n'a été facturé à la Société au cours de la période présentée au titre d'honoraires de services connexes à l'audit (contre 20 850 euros facturés par Mazars, 4 500 euros par Deloitte Accountants B.V., et 2 400 euros par Deloitte & Associés). Les cabinets membres et sociétés affiliées de Mazars ou de Deloitte Accountants B.V. n'ont perçu aucun autre honoraire en 2015 et 2014.

Engagements, passifs éventuels et éléments de hors bilan

La Société a émis des titres avec des garanties données en nantissement. La valeur de ces nantissements s'établit à 496 390 459 euros (contre 534 546 906 euros en 2014).

Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Amsterdam, le 27 août 2015

Le Gérant,

Signé par
BNP Paribas Trust B.V.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, il appartient à l'Assemblée Générale des Associés de décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est survenu.

EXAMEN LIMITE

Le rapport d'examen limité est présenté à la page suivante.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

A l'attention du Gérant de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

INTRODUCTION

Nous avons effectué l'examen limité des informations financières intermédiaires ci-jointes de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Amsterdam). Ces informations incluent le bilan et le compte de résultat de la période de six mois se terminant le 30 juin 2015 ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément à la Directive néerlandaise 394 sur les Rapports annuels, concernant les rapports intermédiaires. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITE

Nous avons effectué notre examen limité selon la loi néerlandaise, y compris conformément à la Norme ISRE 2410, « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectuées par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes néerlandaises d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la Directive néerlandaise 394 sur les Rapports annuels, concernant les rapports intermédiaires.

Amsterdam, le 28 août 2015

MAZARS PAARDEKOOPER HOFFMAN ACCOUNTANTS N. V.

Signé par J.C. van Oldenbeek MSc RA